

## Crise syndicale aux NMPP

CERTAINS RESPONSABLES syndicaux semblent avoir découvert depuis peu qu'il y a un problème à Paris Diffusion Presse. Le Comité inter est sur ce dossier depuis au moins cinq ans. Cela fait plus de cinq ans qu'on sait que la situation financière de PDP devait aboutir à des transformations de fond.

Dès lors, deux options étaient possibles : soit on campe sur une position consistant à refuser tout changement et on négocie des pertes de charge de travail contre le maintien d'avantages acquis – sans savoir combien de temps ça va durer ; soit on tente de maintenir autant que possible la charge de travail et on négocie un certain nombre de transformations pour préserver l'avenir.

Le choix qui a été fait par nos camarades a été de se battre pour maintenir la charge de travail. Le clivage entre les deux composantes syndicales de NMPP se trouve là.

C'est pourquoi l'Inter s'est battu pour maintenir des centres de banlieue avec une présence de militants de la CGT, tandis que la direction du SGLCE estimait qu'il fallait maintenir l'ensemble des avantages acquis pour les quatre centres de Paris *intra muros* et laisser se constituer de centres de banlieue sans aucun contrôle de la CGT. Cette optique pouvait certes apparaître comme satisfaisante dans un premier temps et aurait pu donner l'illusion d'une victoire syndicale. Malheureusement, c'était constituer dans Paris une « réserve d'Indiens » où tout le monde aurait été content, mais où la CGT aurait disparu de mort naturelle et dont la charge de travail aurait progressivement glissé vers les centres de banlieue, d'où la CGT était absente. C'était une mort programmée.

Des contacts que le Comité inter a eus avec notre direction fédérale, il apparaît que la direction confédérale de la CGT est très préoccupée par cette question. Michel Muller nous a déclaré qu'il avait le mandat de la confédération de tout faire pour maintenir la CGT dans les NMPP.

C'est donc après plusieurs années de négociation, en plusieurs étapes, qu'une « minute de discussion » a été signée. Pendant toutes ces années, la direction du SGLCE ne s'est pas beaucoup préoccupée du sort de PDP. Mais aussitôt après la signature de cette « minute », elle a sorti la grosse artillerie. Tout d'abord, elle a engagé dès le début du mois de décembre une procédure de dénonciation adressée à l'inspection du travail. Un passage de cette dénonciation est particulièrement intéressant :

« ... En effet, la "minute" dont il s'agit a été conclue entre les NMPP et le CILP.

« Or, là encore, sauf erreur, il n'existe pas, au sens strictement juridique du terme, d'entité ayant la personnalité morale et donc apte à s'engager contractuellement et intitulée "CILP". Vous n'êtes en effet pas sans savoir que le CILP n'est autre qu'une coordination informelle de syndicats (rotativistes, correcteurs et ouvriers de PDP) et ne possède aucune qualité propre pour apposer sa signature sur un acte d'engagement de quelque ordre que ce soit et encore moins pour représenter d'une quelconque façon les salariés de l'entreprise. »

Ce texte confirme ce qui a été maintes fois exposé dans les colonnes de *Cantonade*, à savoir que le projet de la direction du

SGLCE est de casser le Comité inter. On a là, pour la première fois, un document où ce projet est explicitement formulé : le Comité inter n'existe pas.

« La nullité de cet acte est donc indiscutable de ce chef », dit le courrier adressé par Laurent Jourdas à l'ensemble des signataires de la « minute ». Il en est donc de même de tous les accords signés par le Comité inter, à commencer par la convention collective, les annexes techniques, l'accord sur les départs anticipés, etc., et sans doute aussi la prime de 5 500 F négociée par l'Inter l'an dernier.

A la suite de cette initiative de Laurent Jourdas, le Comité inter publiait la déclaration suivante :

### Déclaration



Le Comité intersyndical du Livre parisien (CILP) est le signataire de tous les accords et avenants qui régissent les relations paritaires en presse parisienne. Il est, de ce fait, le seul garant de la convention collective des ouvriers du Livre.

Depuis les « accords de 92 », deux tendances du Comité inter sont apparues :

- D'un côté, le syndicat des correcteurs, la section des imprimeurs rotativistes et la section CGT-PDP représentant leurs mandants, ouvriers du Livre, au sein du Comité inter historique ;
- Et de l'autre, un CILP formé de la Chambre syndicale typographique (CSTP), du bureau parisien des cadres et de certaines catégories du SGLCE, où se côtoient cadres, ouvriers et employés.

Même aux moments les plus forts de cette division, aucun des deux Inters n'avait jamais osé remettre en cause le rôle et la responsabilité du CILP, pour ne pas risquer d'offrir un front affaibli à un patronat qui n'attend que la disparition du Comité inter pour pouvoir dénoncer l'ensemble des accords signés et notre convention collective.

Aujourd'hui, l'impensable s'est réalisé !

Les courriers recommandés adressés le 5 décembre par le délégué central des NMPP, au nom du SGLCE, aux 12 représentants de la section CGT-PDP et du CILP, au tribunal de grande instance, à la direction départementale du travail et à l'inspection du travail n'ont pas d'autre but que « d'expliquer » à la justice que le CILP est une structure syndicale qui n'a aucune validité.

Cette attaque contre le Comité inter, la plus dure de notre histoire car elle est orchestrée par des camarades de la CGT, risque de porter un préjudice irrémédiable à l'ensemble des ouvriers du Livre.

C'est pourquoi les représentants du CILP veulent attirer l'attention de tous les secrétaires de catégorie sur la position suicidaire de certains camarades.

De plus, ils veulent également mettre en garde les directions des entreprises de presse parisienne qui seraient tentées de remettre en cause la légitimité du Comité intersyndical du Livre parisien.

Enfin, ils appellent l'ensemble des ouvriers de la presse parisienne à rester vigilants et à répondre à toute initiative de leur organisation syndicale.

Paris, le 10 décembre 2002  
Pendant plusieurs années, une fiction de Comité inter *bis* a